

## Service de Protection Maternelle et Infantile

Objet : dispositif de gestion sanitaire des vagues de chaleur en 2026

Madame, Monsieur,

Durant l'été, la chaleur présente des risques notamment quand la température reste très élevée plusieurs jours de suite et ne descend pas ou très peu pendant la nuit. Les personnes les plus fragiles sont notamment les nourrissons et les enfants de moins de six ans que la chaleur expose au coup de chaleur et à la déshydratation.

En tant que professionnel de l'enfance et de la petite enfance, il est important que vous connaissiez les dispositions prises sur l'ensemble du territoire pour faire face à une éventuelle canicule.

Le dispositif de veille et de gestion sanitaire des vagues de chaleur est identique à celui mis en place l'an passé.

Cette mesure de protection des populations se présente sous la forme d'une **disposition spécifique «gestion sanitaire des vagues de chaleur»** et inscrit dans le cadre du dispositif global ORSEC.

Le dispositif de surveillance est activé depuis le 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 15 septembre.

Les différents épisodes de chaleur, appelés «vagues de chaleur» recouvrent les situations suivantes :

- ✓ **Le pic de chaleur (vigilance météo jaune) :**  
Chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique
- ✓ **Épisode persistant de chaleur (vigilance météo jaune) :**  
Températures élevées (iBM proches ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours), ces situations constituant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique
- ✓ **Canicule (vigilance météo orange) :**  
Période de chaleur intense pour laquelle les iBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées (35° le jour et 19° la nuit)
- ✓ **Canicule extrême (vigilance météo rouge) :**  
Canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux

Lors d'une vigilance orange (alerte canicule), les mesures sont principalement des mesures de sensibilisations et d'adaptations.

Lors d'une vigilance rouge (alerte canicule extrême), les mesures sont des mesures d'aménagement et de restriction d'activités.

En outre, il est conseillé d'assurer un renouvellement régulier de l'air à l'intérieur du logement par :

- une ouverture des ouvrants, notamment des fenêtres (10 à 15 minutes deux fois par jour)
- une ventilation naturelle des grilles d'aération
- une ventilation mécanique (VMC) en s'assurant de son bon fonctionnement.

Quelque soit le type de système de climatisation utilisé et du système de ventilation éventuellement associé, il est nécessaire de pratiquer une aération régulière des espaces clos par ouverture des fenêtres.

**Si le département était confronté à une canicule ou canicule extrême**, vous pourrez retrouver tous les conseils et recommandations sur le site :

**[www.assistantes-maternelles-36.fr](http://www.assistantes-maternelles-36.fr)**

(cf. espace documentaire)

▼ Document important à consulter ▼

**Prévenir les risques liés aux fortes chaleurs chez l'enfant, Santé Publique France**

<https://vigilance.meteofrance.fr>

(bulletin de suivi actualisé deux fois par jour)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>

**En cas d'urgence :**

**SAMU (15)      POMPIERS (18)      112 (n° d'appel unique d'urgence en Europe)**

Le service de PMI se tient à votre disposition pour toute question complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

le Directeur de la Prévention et du Développement Social



Françoise LE MONNIER de GOUVILLE